Recu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID: 035-213503642-20240327-30_03_2024-BF



Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 27 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2024

Le mercredi 27 mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi 21 mars conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de procurations : 4

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, M. MORVAN Arnaud, Mme LE BOULER Valérie, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme CLOAREC Béatrice, Mme LAMART Dominique, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. MENEUST Philippe, Mme SERRE Muriel, M. BOUVET Gaëtan, Mme FONTENAY Julie, M. CHENAIS Anthony, M. DELINOTTE Thibault, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. DE BEL AIR Gilles, Mme COENT Annie, M. RAVEL Claude

Absents Excusés :

M. LAMBALLAIS Antoine, M. GUETTE Christian procuration à M. MORVAN Arnaud, M. JULIEN Loïc procuration à Mme BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine procuration à Mme SERRE Muriel, M. CHAHID Mohamed, Mme FLORET Karine procuration à Mme COENT Annie, M. BELLANGER Rodolphe (départ à 21h00)

CLOAREC Béatrice a été a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 21 mars 2024 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 6 mars 2024 est lu et arrêté.

30_03_2024 - FINANCES - BUDGET ANNEXE ZAC SUD SEICHE ANNÉE 2024 - APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02-03-2024 en date du 06 mars 2024 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif ZAC SUD SEICHE 2024 de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche,

Vu l'avis des membres du comité finances réunie en date du 20 mars 2024,

Vu la délibération 25-03-2024 adoptant le compte administratif 2023,

Publié le

ID: 035-213503642-20240327-30_03_2024-BF

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint délégué à l'Urbanisme, présente le projet de budget Annexe ZAC SUD SEICHE 2024 qui se présente :

- en suréquilibre en section de fonctionnement 1 731 073.57 € (1 900 653,00 € en dépenses et 3 631 726,57 € en recettes)
- et à l'équilibre à 3 816 555,33 € en section d'investissement.

Il indique que la clôture de l'opération est prévue fin 2025 et que les crédits inscrits au projet de budget 2024 correspondent aux dépenses restant à réaliser d'ici la fin de cet exercice, les résultats au compte administratif 2023 étant repris à chaque section comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 1 515 921,24 €
- un déficit d'investissement de 1 836 490,00 €

Le projet de budget se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

- Les dépenses pour 1 900 653,00 € constituées comme suit :
 - dépenses réelles des frais d'acquisition de terrain rue Yourcenar, estimés à 2 515 €, pour les besoins de requalification et d'adaptation des aménagements ; des travaux d'aménagement paysager estimés à 61 643 € et une provision de 5 € pour la régularisation d'écart de TVA
 - dépenses d'ordre une variation des stocks estimée à 1 836 490 €.
- Les recettes réelles pour 1 651 661,24 € correspondant à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2023 pour 1 515 921,24 € et la participation de la ZAC de l'ISE aux travaux de requalification portés par la ZAC SUD SEICHE pour 135 740 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Cette section enregistre les écritures de stocks et la reprise du déficit 2023.

Pour assurer l'équilibre de la section, il est nécessaire d'inscrire un emprunt prévisionnel de 1 980 065,33 €.

Il est proposé au conseil d'adopter le Budget Primitif 2024 du budget Annexe ZAC SUD SEICHE.

• Délibération approuvée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID: 035-213503642-20240327-31_03_2024-BF



Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 27 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2024

Le mercredi 27 mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi 21 mars conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de procurations : 4

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, M. MORVAN Arnaud, Mme LE BOULER Valérie, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme CLOAREC Béatrice, Mme LAMART Dominique, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. MENEUST Philippe, Mme SERRE Muriel, M. BOUVET Gaëtan, Mme FONTENAY Julie, M. CHENAIS Anthony, M. DELINOTTE Thibault, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. DE BEL AIR Gilles, Mme COENT Annie, M. RAVEL Claude

Absents Excusés :

M. LAMBALLAIS Antoine, M. GUETTE Christian procuration à M. MORVAN Arnaud, M. JULIEN Loïc procuration à Mme BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine procuration à Mme SERRE Muriel, M. CHAHID Mohamed, Mme FLORET Karine procuration à Mme COENT Annie, M. BELLANGER Rodolphe (départ à 21h00)

CLOAREC Béatrice a été a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 21 mars 2024 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 6 mars 2024 est lu et arrêté.

31_03_2024 - FINANCES - BUDGET ANNEXE ZAC DE L'ISE ANNÉE 2024 - APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02-03-2024 en date du 06 mars 2024 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif ZAC DE L'ISE 2024 de la commune de Noyal-Châtillonsur-Seiche.

Vu l'avis des membres du comité finances réunie en date du 20 mars 2024,

Vu la délibération 24-03-2024 adoptant le compte administratif 2023,

Publié le

ID: 035-213503642-20240327-31_03_2024-BF

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint délégué à l'Urbanisme, présente le projet de budget 2024 qui se présente :

- en suréquilibre en section de fonctionnement de 1 023 073 € avec 7 360 107 € en recettes et 6 336 134 € en dépenses ;
- à l'équilibre en section d'investissement à 7 781 785.50 €.

Il indique que les résultats constatés au compte administratif 2023 sont repris à chaque section dans ce projet de budget, à savoir :

- un excédent de fonctionnement de 591 769,74 €
- un déficit d'investissement de 1 513 983,24 €

Les crédits inscrits au budget 2024 correspondent aux écritures à intervenir au cours de l'exercice 2024. Hors opérations d'ordre nécessaires à la gestion des stocks et à l'intégration de charges courantes et d'intérêts dans le coût de production, les **mouvements réels** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- 1 026 907 € de dépenses réelles dont les principaux postes sont :
 - les études et prestations de services : 113 080 € comprenant la mise à jour du site internet Quartier lse ;
 - les travaux et participations aux concessionnaires de réseaux : 634 564 €
 - les frais de régie : 77 665 €
 - les frais financiers : 190 727 € relatifs aux 3 emprunts en cours (2 à taux variables et 1 à taux fixe)
 - une provision pour charges diverses de 7 371 € (charge sur TVA déductible qui n'est récupérable qu'à hauteur de 95% des dépenses éligibles)
- 400 732 € de recettes réelles correspondant principalement à la cession de terrains en lot libre pour 297 450 € et d'une subvention de 103 282 € versée par ENEDIS dans le cadre de sa participation à la réalisation du réseau électrique.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Outre les écritures de stocks et la reprise du déficit 2023, cette section enregistre les cautions demandées aux acquéreurs de terrains pour dégradations et libérées au fur et à mesure des procèsverbaux de vérification : restitutions inscrites pour 94 424 € contre 3 500 € à encaisser concernant les ventes de l'année.

Pour assurer l'équilibre de la section, il est nécessaire d'inscrire un emprunt prévisionnel de 2 663 285,50 € sachant qu'un appel de fonds d'1 million d'€ correspondant au solde de l'emprunt relais, souscrit fin 2023, sera réalisé en mars 2024. Au besoin, en fonction du niveau de la trésorerie, un financement complémentaire pourra être sollicité auprès d'un établissement bancaire.

Il est proposé au conseil d'adopter le Budget Primitif 2024 du budget Annexe ZAC DE L'ISE.

• Délibération approuvée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID: 035-213503642-20240327-32_03_2024-BF



Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 27 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2024

Le mercredi 27 mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi 21 mars conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de procurations : 4

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, M. MORVAN Arnaud, Mme LE BOULER Valérie, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme CLOAREC Béatrice, Mme LAMART Dominique, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. MENEUST Philippe, Mme SERRE Muriel, M. BOUVET Gaëtan, Mme FONTENAY Julie, M. CHENAIS Anthony, M. DELINOTTE Thibault, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. DE BEL AIR Gilles, Mme COENT Annie, M. RAVEL Claude

Absents Excusés :

M. LAMBALLAIS Antoine, M. GUETTE Christian procuration à M. MORVAN Arnaud, M. JULIEN Loïc procuration à Mme BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine procuration à Mme SERRE Muriel, M. CHAHID Mohamed, Mme FLORET Karine procuration à Mme COENT Annie, M. BELLANGER Rodolphe (départ à 21h00)

CLOAREC Béatrice a été a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 21 mars 2024 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 6 mars 2024 est lu et arrêté.

32 03 2024 - FINANCES - BUDGET ANNEXE ZAC DU HIL ANNEE 2024 - APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02-03-2024 en date du 06 mars 2024 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif ZAC DU HIL 2024 de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche,

Vu l'avis des membres du comité finances réunie en date du 20 mars 2024,

Vu la délibération 26-03-2024 adoptant le compte administratif 2023,

Publié le

ID: 035-213503642-20240327-32_03_2024-BF

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint délégué à l'Urbanisme, présente le projet de budget Annexe ZAC du HIL 2024 à l'équilibre :

- en section de fonctionnement au montant de 52 002,16 €,
- et à 20 936,25 € en section d'investissement.

Il indique que la clôture de l'opération est prévue en fin d'exercice et que les crédits inscrits au projet de budget 2024 correspondent aux dépenses restant à réaliser d'ici cette clôture, les résultats au compte administratif 2023 étant repris à chaque section comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 52 002,16 €
- un déficit d'investissement de 20 936,25 €.

Le projet de budget se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

- Les dépenses réelles pour 31 065,91 € constituées comme suit :
 - chapitre 011 un versement contractuel aux concessionnaires de réseaux électrique et de gaz pour 5 128 € et des frais relatifs à une régularisation foncière au profit de la société SOLANO pour 6 000 € ;
 - chapitre 65 le reversement de l'excédent au budget principal estimé à 19 937,91 €
- Un mouvement d'ordre en dépenses concernant la sortie des en-cours de production qui ont été constatés en 2023 pour un montant de 20 936,25 €
- Les recettes pour 52 002,16 € correspondant à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT : la sortie des stocks pour 20 936.25 €.

Il est proposé au conseil d'adopter le Budget Primitif 2024 du budget Annexe ZAC du HIL.

• Délibération approuvée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID: 035-213503642-20240327-29_03_2024-BF



Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 27 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2024

Le mercredi 27 mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi 21 mars conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Nombre d'abstentions : 1

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 22

Nombre de votes contre : 4

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, M. MORVAN Arnaud, Mme LE BOULER Valérie, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme CLOAREC Béatrice, Mme LAMART Dominique, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. MENEUST Philippe, Mme SERRE Muriel, M. BOUVET Gaëtan, Mme FONTENAY Julie, M. CHENAIS Anthony, M. DELINOTTE Thibault, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. DE BEL AIR Gilles, Mme COENT Annie, M. BELLANGER Rodolphe (à partir de 20h00), M. RAVEL Claude

Absents Excusés :

M. LAMBALLAIS Antoine, M. GUETTE Christian procuration à M. MORVAN Arnaud, M. JULIEN Loïc procuration à Mme BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine procuration à Mme SERRE Muriel, M. CHAHID Mohamed, Mme FLORET Karine procuration à Mme COENT Annie,

CLOAREC Béatrice a été a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 21 mars 2024 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 6 mars 2024 est lu et arrêté.

29_03_2024 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ANNÉE 2024 - APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02-03-2024 en date du 06 mars 2024 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif principal 2024 de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche,

Vu l'avis des membres du comité finances réuni en date du 20 mars 2024,

Vu la délibération 23-03-2024 adoptant le compte administratif 2023,

Vu la délibération 27-03-2024 approuvant l'affectation des résultats 2023,

Publié le

ID: 035-213503642-20240327-29_03_2024-BF

Madame Nadia NEDJAR, Adjointe déléguée aux finances, présente au conseil municipal le projet de budget 2023 qui se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : équilibrée à 8 718 776 €, dégageant une épargne brute prévisionnelle (virement à la section d'investissement + amortissements) de 1 266 603 € permettant le remboursement du capital de la dette (575 000 €) et le financement de 25% des dépenses d'équipement.
- Section d'investissement : équilibrée avec 5 656 551 € en dépenses et en recettes. L'épargne brute couvre largement le remboursement du capital de la dette et permet de financer 25% des dépenses d'équipement (épargne nette de 714 793 € sur 5 081 551 € d'opérations d'équipement), les subventions d'équipement (635 817 €), les ressources propres d'investissement et l'emprunt (1 285 466 €) venant financer le solde.

Il est proposé au conseil d'adopter le Budget Primitif 2024 du budget principal.

Délibération approuvée par 22 votes Pour et 4 votes Contre moins 1 Abstention

Pour extrait conforme,